

Notice d'information

Annulation de l'inscription administrative

Tableau des décisions du Conseil d'Administration à compter de la rentrée 2016/2017 concernant les demandes et les décisions d'annulation d'inscription administrative

Demande et décision d'annulation, jusqu'au 28/10/2016 inclus	Remboursement
Demande et décision d'annulation, à partir du 29/10/2016	Sans remboursement ⁽¹⁾⁽²⁾

(1) Sauf décision du Président de l'université, représenté par le VP CFVU

(2) Sauf pour la Division des Etudes Doctorales et le service des étudiants étrangers de la division de la vie étudiante, jusqu'au **16/12/2016 inclus**

Liste des pièces justificatives à fournir obligatoirement :

- ☐ Une lettre précisant le motif de la demande
- ☐ Photocopie des pièces justificatives relatives au motif de votre demande (certificat médical, inscription dans un autre établissement...)
- ☐ Copie de la quittance de paiement des droits d'inscription de l'année en cours (facture)
- ☐ La fiche étudiant en 2 exemplaires (voir pièce jointe) à compléter par l'étudiant(e)
- ☐ 2 RIB à votre nom et prénom

Attention : joindre un courrier :

- si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire (versement sur le compte d'une tierce personne)
- ou si les noms et prénoms indiqués sur le RIB ne sont pas strictement identiques à ceux mentionnés sur votre carte d'étudiant-e.

Détail des montants versés

Année 2016/2017

NOM Prénom

N° Etudiant : 21xxxxxx

Id. Nat :

Qut n° 16xxxxx

Du xx/xx/2016

UT2J

Ch.bq/post

B.U. 34.00

1^{er} diplôme 222.00

C.M. 5.10

TOTAL en euros 261.10

Informations complémentaires :

- Le remboursement du montant de la cotisation de Sécurité Sociale Etudiante est à demander à la CPAM **par l'étudiant** : CPAM de la Haute-Garonne – Secteur GDB – Toulouse – 3 Boulevard Léopold Escande – 31093 TOULOUSE Cédex au moyen des formulaires CPAM et URSSAF **visés** par le correspondant des affaires sociales de votre composante (**fournir la copie de la carte d'étudiant et de la quittance**), **chacun accompagné des pièces justificatives**

Formulaire CPAM

+

Formulaire URSSAF

↓

↓

Imprimés à envoyer à la CPAM de la Haute-Garonne

- Dans tous les cas, les frais de médecine préventive restent acquis à l'UT2J.

Vos droits et obligations :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des annulations d'inscription et à l'envoi des décisions. Les destinataires des données sont : les correspondants affaires sociales des composantes, la Division de la Vie Étudiante – Pôle Affaires Sociales, les Services Financiers Centraux et l'Agence Comptable. »

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Division de la Vie Étudiante – bâtiment 15 de l'Arche – porte AR012 – 5 allées Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 09 – dive-pas@univ-tlse2.fr

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (Articles L.313-1, L.313-3, L.433-19, L.441-1 et L.441-7 du code pénal).

Tout dossier incomplet, illisible ne sera pas traité et vous sera retourné.

Voies et délais de recours :

En cas de réponse négative et si vous estimez que cette décision est irrégulière, vous pouvez former :

Un **recours gracieux** devant le Président de l'Université de Toulouse Jean Jaurès, **ou hiérarchique** devant le Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former le recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant votre recours gracieux, vous disposez de deux mois à compter de la notification de cette décision expresse, pour former le recours contentieux.

Un **recours contentieux** devant le Tribunal Administratif de Toulouse - 68 rue Raymond IV - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr.

A retourner à :

Université Toulouse Jean Jaurès
(*Tampon du service*)Gestionnaire à contacter :
(Réservé à l'université) :

N° de poste :

A compléter et à imprimer en 2 EXEMPLAIRES.
si votre demande intervient après votre inscription administrative

❶ IDENTIFICATION :

- Nom d'usage :
- Nom de naissance :
- Prénom :
- N° étudiant :

❷ ADRESSE PERSONNELLE :

N° : Nom de la voie :
Complément d'adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Téléphone : Fax :
Portable :
Courriel : @

❸ DOMICILIATION BANCAIRE :

Sur chaque page de ce document, agraffer 1 RIB OU RIP
dans ce cadre à vos nom et prénom

Attention : joindre un courrier :

- si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire (versement sur le compte d'une tierce personne)
- ou si les noms et prénoms indiqués sur le RIB ne sont pas strictement identiques à ceux mentionnés sur votre carte d'étudiant-e.

Fait à _____, le _____
Signature

RAPPEL : Ne pas oublier d'agrafer le 2^{ème} RIB ou RIP sur la 2^{ème} page du document.

Vos correspondants Affaires sociales

Sous réserve de modifications

Composantes et antennes	Sites	Nom du correspondant affaires sociales	Téléphone	Télécopie	E-mail
UFR Histoire, Arts et Archéologie	Toulouse	Madame Dominique CHRISTEN	05.61.50.40.11.	05.61.50.41.98.	christen@univ-tlse2.fr
Antenne UFR HAA	Cahors				
IUP ISCID	Montauban	Madame Elodie PALOS	05.63.91.88.81.	05.63.91.88.52.	iscid.aa@univ-tlse2.fr
UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères	Toulouse	Madame Valérie PASERO	05.61.50.49.88.	05.61.50.38.20.	affaires-sociales.llce@univ-tlse2.fr
IPEAT	Toulouse	Madame	05.61.50.43.93.	05.61.50.36.25.	ipeat@univ-tlse2.fr
UFR Lettres, Philosophie, Musique	Toulouse	Madame Sandra SANNAC	05.61.50.37.83.	05.61.50.39.53.	sandra.sannac@univ-tlse2.fr
IFMI	Toulouse				
UFR Psychologie	Toulouse	Madame Sandrine COCULA	05.61.50.49.21.		aspsycho@univ-tlse2.fr
UFR Sciences Espaces et Société	Toulouse	Madame Evelyne LEON-LATCHER	05.61.50.38.66.	05.61.50.38.46.	affsoc.ses@univ-tlse2.fr
Antenne UFR SES	Foix	Madame Sandrine MARTINS	05.61.02.19.88.	05.61.02.19.97.	geo.foix@univ-tlse2.fr
ESPE St Agne, Muret, Rangueil	Toulouse	Brigitte BAYONI	05.62.25.20.51.	05.62.25.20.68.	brigitte.bayoni@univ-tlse2.fr
Antennes départementales	Foix, Rodez, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Montauban				
ESAV	Toulouse	Madame Djazaïra BERKOUK	05.61.50.44.46.	05.61.50.49.34.	bdjazz@univ-tlse2.fr
DED	Toulouse	Madame Delphine ROUQUET	05.61.50.49.16.	05.61.50.35.11.	affaires.sociales-ded@univ-tlse2.fr
Pôle des Etudiants Etrangers	Toulouse	Monsieur Pascal BENAZETH	05.61.50.37.55.	05.61.50.45.81.	benazeth@univ-tlse2.fr
IUT II - Blagnac	Blagnac	Monsieur Michel DURAND	05.62.74.75.91.	05.62.74.75.76.	michel.durand@univ-tlse2.fr
IUT II - Figeac	Figeac	Monsieur Denis LO JACONO	05.65.50.30.72.	05.65.50.30.61.	scolarité.iut-figeac@univ-tlse2.fr
ISTHIA	Toulouse	Madame Christelle CREGUT	05.61.50.42.30.	05.61.50.41.28.	cregut@univ-tlse2.fr
	Foix	Madame Claire MORERE	05.61.02.19.74.	05.61.02.19.97.	isthia.foix@univ-tlse2.fr